

## CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL MISSION MATERNELLE ET MAÎTRISE DE LA LANGUE

(temps complet)

Affecté à l'inspection académique, le conseiller pédagogique départemental sera placé auprès de l'IEN en charge des missions maternelle et maîtrise de la langue. Son action s'inscrit dans le cadre du programme arrêté par l'inspecteur d'académie. Par ailleurs, ses interventions s'étendront sur l'ensemble du territoire départemental.

### **Conditions préalables à la candidature**

- Être enseignant du premier degré titulaire du CAFIPEMF ;

### **Mission maternelle**

**cadre général** : renforcer les compétences pédagogiques et didactiques et accompagner les enseignants nommés en école maternelle, notamment dans la mise en œuvre des programmes.

- Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions suivantes : accueil des élèves de moins de trois ans, actions partenariales en école maternelle ;
- aider à l'analyse du besoin de formation dans le cadre du plan de formation, concevoir et encadrer des actions spécifiques à l'enseignement pré-élémentaire ;
- participer à la réflexion conduite en groupe départemental ;
- assurer le suivi des projets départementaux spécifiques à l'école maternelle ;
- repérer, valoriser et diffuser les bonnes pratiques, encourager les actions innovantes ;
- assurer la veille pédagogique et contribuer à la réalisation de ressources pédagogiques et didactiques départementales ;
- assister les équipes de circonscription pour des questions se rapportant à l'école maternelle ;
- représenter l'institution.

### **Connaissances et capacités demandées**

- connaissance des enjeux de la scolarisation en école maternelle ;
- compétences pédagogiques et didactiques de l'enseignement pré-élémentaire ;
- connaissances précises et actualisées des problématiques relatives à l'enfant de moins de six ans ;
- connaissance des problématiques relevant de l'environnement de l'enfant de moins de six ans (familles, structures de la petite enfance, partenaires...) ;
- sens du travail en équipe ;
- maîtrise de l'informatique en général et dans le cadre de la formation à distance en particulier.

### **Mission maîtrise de la langue**

**cadre général** : construire, coordonner l'accompagnement des enseignants et des équipes de circonscription dans la lutte contre l'illettrisme.

- Mettre en œuvre la politique pédagogique du premier degré ainsi que le développement des actions inter degrés ;
- se tenir informé des actions nationales et des recherches en ce qui concerne la lutte contre l'illettrisme ;
- participer à l'analyse des résultats des élèves en vue d'actions destinées à l'amélioration des performances ;
- concevoir et encadrer des actions de formation et d'animation ;
- participer à la réflexion conduite en groupe départemental ;
- assurer le suivi des projets départementaux ;
- repérer, valoriser et diffuser les bonnes pratiques, encourager les actions innovantes ;
- assurer la veille pédagogique et contribuer à la réalisation de ressources pédagogiques et didactiques départementales ;
- assister les équipes de circonscription pour des questions se rapportant à la maîtrise de la langue ;
- représenter l'institution.

### Connaissances et capacités demandées

- bonne connaissance du système éducatif, des problématiques liées à l'illettrisme ;
- très bonnes connaissances pédagogiques et didactiques dans le domaine de la langue ;
- capacité d'organisation de projets à l'échelle du département ;
- sens du travail en équipe ;
- qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté.
- compétences en informatique :
  - Certificat informatique et internet niveau 2 « enseignant » (C2i2e);
  - capacité à utiliser, modifier et mettre en œuvre des parcours de formation à distance ou hybrides (FOAD / m@gistère).
- disponibilité.